

Chapitre 4

INTÉRÊTS RÉGIONAUX DU CANADA

États-Unis

Les relations entre le Canada et les États-Unis peuvent être vues comme un modèle de relations entre deux pays à la puissance et aux responsabilités fort disproportionnées. Les deux nations sont fidèles à des engagements identiques envers la liberté et la démocratie, et elles ont des visions distinctes, mais compatibles, du monde.

La nécessité de résoudre des divergences entre deux nations si rapprochées du point de vue géographique et qui ont entre elles les échanges commerciaux les plus élevés du monde a été une préoccupation politique constante des gouvernements canadiens. Les relations ont connu certaines tensions durant la première partie de l'Administration Reagan, les divergences portant sur une gamme étendue de questions économiques, écologiques et, à l'occasion, de politique étrangère. Une amélioration s'est manifestée cependant depuis 1982, et une série de rencontres entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État américain ont été particulièrement utiles à cet égard.

La réorganisation du ministère des Affaires extérieures a eu un effet notable sur les relations bilatérales entre le Canada et les États-Unis en créant un élément-clé, pour leur gestion, avec la nomination d'un sous-ministre adjoint à la Direction des États-Unis. Le sous-ministre adjoint est chargé de tous les domaines des relations économiques et d'investissement, des questions d'ordre social et juridique, ainsi que de la défense. Cette nomination et la restructuration de la Direction des États-Unis ont trouvé leur parallèle dans une réorganisation récente du Département d'État qui a donné une nouvelle désignation à son Bureau des affaires européennes (qui s'occupait du Canada), appelé désormais le Bureau des affaires européennes et canadiennes, réorganisation qui a entraîné la création du poste de sous-secrétaire adjoint aux Affaires canadiennes. Voilà qui montre bien l'importance croissante que chaque pays attache à la gestion des relations avec son voisin et avec son partenaire commercial le plus important.

Lors de la visite du secrétaire d'État américain à Ottawa en octobre 1982, MM. MacEachen et Shultz ont décidé de se rencontrer à intervalles réguliers quatre fois par an pour donner une orientation personnelle à la gestion de leurs relations bilatérales. Depuis cette rencontre d'Ottawa, les deux ministres se sont vus à l'occasion de la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles en décembre 1982, à Washington en avril 1983, à Bangkok en juin 1983, à Halifax en octobre 1983, à la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles en décembre 1983, et à Washington les 1^{er} et 2 avril 1984.

Ces rencontres visaient à renforcer la viabilité de ce mécanisme de gestion, à mettre à profit son utilité en tant que centre d'échanges francs et ouverts sur des sujets d'ordre bilatéral et multilatéral, et à fixer le ton et les objectifs

prioritaires d'une bonne gestion des relations bilatérales. Elles ont complété de façon particulièrement utile les contacts entre le premier ministre et le président qui se sont rencontrés à Washington en avril 1983, au sommet de Williamsburg en mai 1983 et à Washington en décembre 1983. Le vice-président Bush a fait une visite à Ottawa en mars 1983.

À chaque réunion, on n'a pu examiner toutes les questions bilatérales à l'ordre du jour en raison du temps limité dont on disposait, notamment lorsque ces rencontres avaient lieu en marge des réunions internationales. Depuis la première réunion, on a trouvé des solutions à diverses questions, par exemple le camionnage, le commerce du bois d'œuvre et de la pomme de terre, le Traité de la Skagit, un supplément au traité bilatéral en matière d'impôt, un protocole d'accord sur des questions antitrust. On a en outre réalisé des progrès sur d'autres points, dont l'assistance réciproque en matière criminelle, le projet de dérivation de Garrison, la protection de la rivière Flathead, la qualité de l'eau des Grands Lacs, les procédures de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE), et l'application extra-territoriale des lois américaines. Les réunions ne devaient pas être considérées, toutefois, comme des « séances de résolution de problèmes », et tel n'était pas leur but en effet. Elles devaient plutôt permettre aux deux ministres de revoir les objectifs prioritaires de l'ordre du jour bilatéral et multilatéral, d'assurer la gestion des relations et de se tenir entièrement au courant de leurs ordres de priorité et points de vue respectifs. Elles devaient leur permettre de s'avertir mutuellement des faits nouveaux qui influent sur les relations des deux pays afin d'anticiper très tôt les problèmes et d'éviter ainsi qu'ils ne prennent des proportions susceptibles de nuire à l'ensemble des relations.

Beaucoup de questions qui se posent dans le cadre des relations bilatérales découlent d'initiatives du Congrès américain plutôt que de lignes de conduite fixées par l'Administration. Alors que les gouvernements étrangers pouvaient autrefois faire connaître leurs vues par l'intermédiaire de l'Administration et s'attendre à ce qu'elles soient examinées par le Congrès, des changements apportés aux pouvoirs respectifs de l'exécutif et du législatif aux États-Unis ont fait naître une situation appelant des contacts plus directs avec les représentants et les sénateurs si l'on veut que le Congrès soit pleinement au fait des positions canadiennes sur les questions dont il est saisi. À des fins de liaison, le ministère a autorisé des contrats avec un certain nombre de sociétés d'experts-conseils qui ont leur siège à Washington; celles-ci, par leurs contacts au sein de l'Administration et du Congrès, peuvent informer Ottawa des événements susceptibles de toucher d'importants intérêts canadiens et offrir des conseils au sujet de la ligne de conduite à adopter à l'égard de ces nouvelles initiatives. Les efforts du Canada dans ce domaine sont modestes en comparaison de ceux de bien d'autres pays étrangers, mais